

Récylum repart en campagne pour le recyclage des lampes usagées



D'après le ministère de l'Ecologie, 68 % des ménages français possédaient en 2007 au moins une lampe basse consommation, avec une moyenne de 5 lampes par logement équipé. Avec la disparition prochaine des ampoules les plus énergivores, ces chiffres devraient fortement augmenter. C'est pourquoi Récylum poursuit ses efforts de sensibilisation en lançant une nouvelle campagne de communication afin de mobiliser les français autour de la collecte et du recyclage des lampes usagées.

Une grande campagne pour le réflexe recyclage

La campagne de Récylum a pour objectifs de faire savoir à tous que les lampes ne se jettent plus, de faire acquérir le réflexe de tri au plus grand nombre et de faire connaître concrètement les solutions de collecte existantes.



40 magazines ont été sélectionnés pour toucher les cibles les plus sensibles à l'environnement. C'est sur eux que Récylum compte pour être les premiers à adopter ce nouveau réflexe de tri.

5 radios ont été choisies pour diffuser plus de 550 spots d'information de 40 secondes, sous la forme de chroniques animées par Mac Lesggy, présentateur de E=M6 et parrain de la campagne.

Une vingtaine de sites Internet ont été retenus pour accueillir des bannières sur le recyclage des lampes invitant les internautes à visiter www.malampe.org, site grand public qui propose notamment :



- un outil de géolocalisation permettant de trouver le Point de collecte le plus proche,
- 8 vidéos de Mac Lesggy répondant à de nombreuses questions sur la filière des lampes,
- des outils pédagogiques destinés aux enseignants,
- des tests et jeux dédiés aux enfants.

Le site malampe.org vient d'ailleurs d'obtenir le **1er prix WEB** des Awards de la publicité de l'environnement et du développement durable (3^{ème} édition, co-organisée par l'Usine Nouvelle, Pollutec et Aressy), aux côtés de Suez Environnement - award Presse - et Tetra Pak - award Campagne Éco-conçue.



Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte et le recyclage des lampes usagées, et d'informer les professionnels et les particuliers. Pour en savoir plus : www.recyclum.com – 0810 777 001 (prix d'un appel local)



Le site pro : plus simple, plus ergonomique



Le site www.recylum.com vient de faire peau neuve ! Destiné aux professionnels, le site a été entièrement modifié, proposant aux internautes une réorganisation des rubriques existantes et des fonctionnalités optimisées : **visitez cette nouvelle version, en ligne depuis quelques jours seulement !**

Un contexte favorable à une prise de parole : la fin des ampoules à incandescence

La commission européenne a planifié **la disparition progressive des ampoules les plus énergivores à partir de septembre 2009**. En effet, dans moins de 6 mois ne pourront plus être mises sur le marché, entre autres, les ampoules à incandescence de plus de 100 W¹. La France a souhaité mettre en place un calendrier encore plus volontariste. Les fédérations des Entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD) et des Magasins de Bricolage (FCB) se sont ainsi engagées auprès du ministère de l'Ecologie, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, à **retirer de la vente les ampoules à incandescence de plus de 100 W dès juin 2009**, soit dans moins de 3 mois.

Le recyclage : une nécessité environnementale

D'après le ministère de l'Ecologie, ce sont environ **2.400 tonnes de lampes basse consommation** de substitution qui arriveront en fin de vie chaque année à partir de 2012. **93% du poids de ses lampes sont recyclés**, ce qui permet d'importantes économies de matière première et d'énergie pour la fabrication de produits neufs. Par ailleurs, les lampes contiennent une infime quantité de mercure et de poudres fluorescentes, potentiellement dangereux pour l'environnement à l'échelle des millions de lampes arrivant en fin de vie chaque année. La collecte et le traitement des lampes permettent de neutraliser ses substances et d'empêcher leur rejet dans l'atmosphère et les sols.

L'essentiel du recyclage des lampes usagées

- ✓ Les lampes qui doivent être recyclées (tubes fluorescents, lampes fluocompactes, à vapeur de mercure, à iodures métalliques, etc.) portent le symbole « poubelle barrée ».
- ✓ Les lampes doivent être recyclées car elles contiennent de faibles quantités de mercure et de poudres fluorescentes (0,005% et 3% du poids d'une lampe).
- ✓ 93% du poids des lampes sont recyclés (verre, métaux).
- ✓ Les lampes peuvent être rapportées chez un grossiste ou en déchèterie. Elles peuvent aussi être collectées directement par Récyllum, un collecteur de déchets ou un installateur électricien.



Contacts presse

Récylum, Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • oplantard@recylum.com

Comme Une Image, Sophie Leudière • Tél. : 01 39 85 21 64 • sophie@commeuneimage.fr

¹ Ampoules interdites de mise sur le marché européen dès septembre 2009 : les ampoules à incandescence et halogènes non claires (opales, blanches, dépolies, etc.), les ampoules à incandescence de plus de 100 W, les ampoules de classes énergétique F et G, les ampoules halogènes de plus de 75 W et de classes D et E, les lampes fluocompactes de classe B.

Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte et le recyclage des lampes usagées, et d'informer les professionnels et les particuliers. Pour en savoir plus : www.recylum.com – 0810 777 001 (prix d'un appel local)